REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et sport
Commission de formation professionnelle du pôle "Santé et Social"

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 336

Genève, le 3 juin 2015

Rapport d'activité législature 2014-2018
1ère année
(1er juin 2014 - 31 mai 2015)

I. Bases légales de la commission

1.1. loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (A 2 20);
1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;
1.5. arrêté du département de l'instruction publique du 28 mai 2009 relatif à la désignation des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social;
1.6. arrêté du Conseil d'Etat (DIP Z-336) du 12 janvier 2011, relatif à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social pour la période du 01.06.2010 au 31.05.2014 ;
1.7. arrêtés du Conseil d'Etat (DIP Z-336) du 18 mai 2011, du 27 juillet 2011, du 25 janvier 2012, du 3 octobre 2012 et du 30 janvier 2013 et du 26 juin 2013, relatifs à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social pour la période allant jusqu'au 31.05.2014 ;
1.8. arrêtés du Conseil d'Etat (DIP Z-336) du 21 mai 2014 et du 3 septembre 2014, relatifs à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social pour la période allant jusqu'au 31.05.2018.

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 22 septembre 2014 et le 16 février 2015.

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Nomination des président, vice-président et membres du bureau du pôle.
- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (évolution des contrats d'apprentissage dans les filières duale et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage).
- Ouverture d'une filière duale d'assistant-e-s de médecin cfc à Genève.
- Amélioration de la visibilité de l'offre de places d'apprentissage dans les professions du domaine santé et social.
- Problématique des stages en entreprise dans le domaine santé et social. Rappel des principes de rémunération des stagiaires. Présentation des stages de préqualification.
- Prise en compte des acquis de formation des formations. Réflexions sur l'organisation de filières raccourcies pour les apprentis au bénéfice d'un titre du secondaire II.
- Processus de sélection et d'engagement des apprentis dans les professions d'assistant-e-s dentaires et assistant-e-s en pharmacie et analyse des premiers résultats.
- Projet de mise en œuvre d'une filière de formation avec maturité intégrée dans le domaine santé social. Report du projet en 2016 pour raisons budgétaires.
- Centre de formation professionnelle Santé Social.
  Annonce des départs de Mmes Gerdil, Furlanetto et de MM. Décoster et Noury.
  Nomination de Madame Challet en tant que directrice de l'école d'assistant-e-s en santé et soins communautaires (ASSC).
- Formation par validation des acquis de l'expérience.
  Analyse des résultats du dispositif de formation pour les ASSC. Proposition pour améliorer la gestion des flux de candidats, l'analyse des profils et la supervision des candidats.
- Formation d'éducateurs-trices de l'enfance ES, difficultés à ouvrir une classe de formation en emploi par manque de candidats.
- Projets en cours pour développer l'offre de formation des aides en soins et accompagnement afp.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOf)

Frs 3'189.35

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOf)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOf)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOf)

Néant.

Dominique Simonet May
Présidente

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et sport
Commission de formation professionnelle du pôle "Santé et Social"

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 336

Genève, le 3 juin 2016

Rapport d'activité législature 2014-2018 2e année (1er juin 2015 - 31 mai 2016)

I. Bases légales de la commission

1.1. loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (A 2 20);
1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;
1.5. arrêté du département de l'instruction publique du 28 mai 2009 relatif à la désignation des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social;
1.6. arrêté du Conseil d'Etat (DIP Z-336) du 12 janvier 2011, relatif à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social pour la période du 01.06.2010 au 31.05.2014;
1.7. arrêtés du Conseil d'Etat (DIP Z-336) du 18 mai 2011, du 27 juillet 2011, du 25 janvier 2012, du 3 octobre 2012 et du 30 janvier 2013 et du 26 juin 2013, relatifs à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social pour la période allant jusqu'au 31.05.2014;
1.8. arrêtés du Conseil d'Etat (DIP Z-336) du 21 mai 2014, du 3 septembre 2014 et du 2 décembre 2015, relatifs à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social pour la période allant jusqu'au 31.05.2018;
1.9. arrêté du Conseil d'Etat (DIP Z-336) du 25 mai 2016 relatif à la nomination d'un membre de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social pour la période allant jusqu'au 30.11.2018.

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 23 septembre 2015 et le 24 février 2016.

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Nomination de nouveaux membres de la commission:
  Mme Martine Challet, directrice de l'Ecole des assistant-e-s en soins et santé communautaire,
  M. David de Vito, directeur ad intérim du Centre de formation professionnelle Santé Social.

- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (évolution des contrats d'apprentissage dans les filières duale et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage).

- Présentation des mesures de soutien aux formateurs et formatrices en entreprises:
  - autorisation de former en ligne pour faciliter les démarches administratives,
  - prestations de mentorat pour aider le formateur à définir un plan de formation et répondre aux exigences de l'ordonnance de formation,
  - prestations de coaching des entreprises et institutions.

- Les mesures de sécurité dans les entreprises par rapport aux travaux dangereux. Recommandations et mesures d'accompagnement définies par les Ortras des différents métiers.

- Besoin d'ouverture d'une filière de maturité professionnelle santé-social.

- Pénurie de personnel dans le domaine de la petite enfance en regard de l'augmentation du nombre de place d'accueil dans les institutions.
  Besoins d'augmenter la capacité formative des centres de formation professionnelle (assistant-e-s socio-éducatif-ve-s CFC, éducateur-trice-s de l'enfance ES).

- Formation des adultes et problèmes budgétaires de l'OFPC pour faire face à l'augmentation de la demande des usagers.

- Formation d'aide en soins et accompagnement AFP en filière plein-temps.
  Décision de fermer la filière après la fin de formation de la première volée en juin 2017.

- Ortra Santé-Social Genève. Déménagement dans de nouveaux locaux aux Charmilles et ouverture prévue d'un centre d'information sur les métiers du domaine santé-social.

- Recommandations de la commission pour améliorer l'accueil et l'encadrement des stagiaires dans les institutions.

- Amélioration de la visibilité de l'offre de places d'apprentissage dans les professions du domaine santé et social.

- Problématique des stages en entreprise dans le domaine santé et social. Rappel des principes de rémunération des stagiaires.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOf)

Frs 7'074.60

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOf)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOf)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOf)

Néant.

Dominique SIMONET MAY
Présidente

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et sport
Commission de formation professionnelle du pôle "Santé et Social"

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 336

Genève, le 2 juin 2017

Rapport d'activité législature 2014-2018 3e année (1er juin 2016 - 31 mai 2017)

I. Bases légales de la commission

1.1. loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (A 2 20);
1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;
1.5. arrêté du département de l'instruction publique du 28 mai 2009 relatif à la désignation des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social;
1.6. arrêté du Conseil d'Etat (DIP Z-336) du 12 janvier 2011, relatif à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social pour la période du 01.06.2010 au 31.05.2014;
1.7. arrêtés du Conseil d'Etat (DIP Z-336) du 18 mai 2011, du 27 juillet 2011, du 25 janvier 2012, du 3 octobre 2012 et du 30 janvier 2013 et du 26 juin 2013, relatifs à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social pour la période allant jusqu'au 31.05.2014;
1.8. arrêtés du Conseil d'Etat (DIP Z-336) du 21 mai 2014, du 3 septembre 2014 et du 2 décembre 2015, relatifs à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social pour la période allant jusqu'au 31.05.2018;
1.9. arrêtés du Conseil d'Etat (DIP Z-336) du 25 mai 2016, du 2 novembre 2016 et du 14 décembre 2016, relatifs à la nomination des membres de la Commission de formation professionnelle du pôle Santé et social pour la période allant jusqu'au 30.11.2018.

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 28 septembre 2016 et le 22 février 2017.

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Election de Mme Claude Howald en tant que Présidente de la commission.
  Mme Dominique Simonet May est vice-présidente.

- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (évolution des contrats d'apprentissage dans les filières duale et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage).

- Présentation des mesures de soutien aux formateurs et formatrices en entreprises:
  - autorisation de former en ligne pour faciliter les démarches administratives,
  - prestations de mentorat pour aider le formateur à définir un plan de formation et répondre aux exigences de l'ordonnance de formation,
  - prestations de coaching des entreprises et institutions.

- Les mesures de sécurité dans les entreprises par rapport aux travaux dangereux.
  Recommandations et mesures d'accompagnement définies par les Ortras des différents métiers.

- Ouverture de la filière de maturité professionnelle.

- CFPS Horizon 2020
  Inquiétude de la commission par rapport à l'évolution du CFPS et au manque d'information sur les projets de déménagement du Chemin Thury. Demande de la commission d'obtenir des informations du DIP.

- Informations de l'Ortra sur les auditions en cours concernant la révision des ordonnances ASA, ASE, ASSC.

- Suivi et accompagnement des apprentis pas les enseignants du CFPS.
  Des mesures de tutorat et d'accompagnement individualisé favorisent la réussite des personnes en formation.

- Suivi des travaux de la TaskForce interdépartementale mise en œuvre pour répondre à la demande de formation des publics adultes.

- Fin de la systématisation de la visite médicale d'entrée en apprentissage.
  Plusieurs formations du pôle restent concernées par l'obligation d'un certificat médical.

- Suivi des commissions spécifiques.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,

- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOf)

Frs 2'686.45

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOf)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOf)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOf)

Néant.

Claude HOWALD
Présidente